



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 février 2022

Délibération n° 09

Date de convocation
11.02.2022

Date d'affichage
15.02.2022

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 32

votants : 35

Objet : Modification du Règlement Intérieur de la salle André Malraux et des Maisons de Quartier

L'an deux mil vingt-deux, le 21 février, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par M. E. ALAMAMY – Mme F. SAVY par M. P. SEDARD – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE.

Madame Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND a été élue secrétaire de séance

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2121-29,

VU la délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2019 modifiant le règlement intérieur de la salle André Malraux et des Maisons de Quartier,

VU l'avis de la commission Animation Epanouissement Culturel et Sportif,

CONSIDERANT la nécessité d'apporter des modifications et/ou des précisions suite à la nouvelle nomenclature de la tarification des salles,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le Règlement Intérieur de la salle des fêtes André Malraux et des Maisons de Quartiers ci-annexé applicable à compter du 1^{er} mars 2022

AUTORISE Le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 février 2022

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -